

Siegfried König, premier adjoint au Maire de Karlsruhe

Réception à la mairie de Karlsruhe

Vers la construction européenne – santé sans frontière:

Accord-cadre franco-allemand pour la coopération sanitaire transfrontalière
Pouvoir se soigner par-delà les frontières en Alsace, dans le Bade-Wurtemberg, en Lorraine,
en Rhénanie-Palatinat et en Sarre

Karlsruhe, le mercredi 26 septembre 2007

Chers participants à la conférence,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à la Mairie de Karlsruhe. Je suis très heureux que vous ayez choisi la ville de Karlsruhe pour organiser le colloque d'aujourd'hui permettant d'explorer les possibilités concrètes qu'offre l'accord-cadre signé en 2005 pour la coopération transfrontalière sanitaire entre la France et l'Allemagne.

Vous avez fait un bon choix en décidant d'organiser cette conférence à Karlsruhe. De par sa situation géographique, c'est une ville étroitement liée à la France. 3 500 Français frontaliers viennent d'Alsace à Karlsruhe pour travailler. Karlsruhe est une ville importante et appréciée des Alsaciens du nord tant pour son offre commerciale que culturelle. A l'inverse, l'Alsace est également pour nous, habitants de Karlsruhe, un centre pour les achats et pour les loisirs. En conséquence, il me semble normal que les offres sanitaires, à l'avenir, puissent être utilisées de façon transfrontalière.

Pour contribuer activement à l'intégration des zones frontalières entre la France et l'Allemagne pour le bien des citoyens, la ville de Karlsruhe s'engage activement à différents niveaux pour le développement de la coopération franco-allemande. Dans le cadre du groupement local REGIO PAMINA nous coopérons de façon continue depuis 2003 par delà les frontières nationales ou entre Länder avec le nord de l'Alsace et le sud de la Rhénanie-Palatinat. Nous nous concertons sur des questions liées à l'aménagement du territoire, au développement économique, au tourisme ou à la culture et si nécessaire élaborons des projets communs. Dans un contexte plus large et dans le Rhin supérieur, nous travaillons de façon transfrontalière avec la France et la Suisse. La création de « Région métropolitaine trinationale européenne du Rhin Supérieur » nous permettra d'apparaître de plus en plus ensemble sur la scène européenne.

L'accord de Karlsruhe, signé en 1996 a permis de créer un cadre juridique permettant d'intensifier la coopération entre collectivités territoriales locales et régionales par delà les frontières nationales. Cet accord a d'ailleurs été signé non seulement par la France et l'Allemagne mais également par la Suisse et le Luxembourg. Nous sommes donc très bien placés pour connaître l'importance des accords nationaux pour renforcer le principe de subsidiarité. Grâce à cela, nous avons été en mesure au niveau local et régional, de régler nous-mêmes les problèmes de terrain en contexte transfrontalier de manière efficace.

Karlsruhe se prête particulièrement bien à accueillir votre conférence avec ses établissements de santé réputés et sa recherche médicale. En tant que premier adjoint au Maire de Karlsruhe, je me dois de citer notamment le städtische Klinikum qui couvre un grand territoire ou le centre de recherche de l'université de Karlsruhe dans le domaine des

« les techniques de l'information médicale » spécialisé dans la « chirurgie assistée par ordinateur et capteurs sensoriels ».

J'espère que grâce à l'accord-cadre franco-allemand pour la coopération transfrontalière sanitaire les avantages concrets deviendront visibles aux yeux des intéressés et, si vous le permettez, je vais citer ici quelques exemples:

- En cas d'urgence, les patients doivent être pris en charge rapidement, indépendamment des frontières nationales ;
- Dans le domaine de la santé les prestataires et les caisses peuvent faire des économies en gérant de façon plus efficace les infrastructures médicales existantes et les personnels de santé disponibles au niveau transfrontalier ;
- Les professionnels de santé doivent avoir la possibilité d'échanger plus pour apprendre les uns des autres et ce notamment grâce à des séjours professionnels dans les pays voisins respectifs

Pour cet après-midi je souhaite que la conférence vous permette de développer de nouvelles idées de projet, d'approfondir les propositions de projet déjà existantes et de nouer des contacts avec des partenaires de projet potentiels. J'espère qu'un maximum de projets de coopération sanitaire transfrontaliers pourront surmonter désormais les obstacles qu'ils soient juridiques ou financiers.

En ce qui concerne le financement, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le programme communautaire INTERREG 2007-2013 pour la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur prévoit explicitement de contribuer à l'amélioration de la coopération dans le domaine de la prise en charge médicale. A titre d'exemple, on peut citer :

- Coopération entre hôpitaux et établissements de santé
- Prise en charge d'urgence transfrontalière
- Développement de complémentarités entre établissements de soins spécialisés
- Systèmes transfrontaliers permettant de déterminer les capacités hospitalières

Enfin je vous invite cordialement à vous restaurer et à profiter de la pause du déjeuner pour discuter...